

COMMUNIQUÉ

Le FGTI organise le premier séminaire des organismes européens d'indemnisation des victimes du terrorisme

Le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) organise, le 16 mars 2018 à Paris, le **premier séminaire des organismes européens d'indemnisation des victimes de terrorisme,** au cours duquel interviendront notamment Elisabeth Pelsez, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Joëlle Milquet, conseillère spéciale du président de la Commission européenne et Laura Dolci-Kanaan, grand témoin.

La vague d'attentats que connait la France depuis 2015 et qui s'est étendue à plusieurs autres pays européens, a en effet particulièrement visé des **foules réunies dans des lieux touristiques, tuant et blessant des victimes de nationalités différentes** (Promenade des Anglais, aéroport de Bruxelles, marché de Noël à Berlin, London Bridge et Borough market puis sur le pont de Westminster à Londres, Ramblas à Barcelone, etc.).

Le FGTI, qui indemnise l'ensemble des personnes victimes d'attentats en France et les Français victimes à l'étranger, est particulièrement concerné par les enjeux et les défis nouveaux que cette internationalisation croissante pose à la mise en œuvre de l'indemnisation des victimes. **L'attentat de Nice du 14 juillet 2016 a ainsi concerné 793 victimes étrangères** de 52 nationalités différentes, et **374 Français ont été touchés** par les attentats commis à l'étranger depuis 2015.

C'est pourquoi la meilleure prise en compte de ces victimes est l'une des priorités du Fonds de garantie, dans le cadre de la transformation qu'il a engagée au service d'un **meilleur accompagnement des victimes**¹.

Le séminaire, qui rassemble les représentants des organismes en charge de l'indemnisation des **principaux pays européens**, ainsi que la **Commission européenne**, vise un triple objectif :

- faire en sorte que **les organismes concernés comprennent mieux leurs dispositifs respectifs** (règles d'éligibilité, modalités de l'indemnisation, etc.), **et partagent les bonnes pratiques** ;
- échanger sur les **problématiques spécifiques** au caractère transnational de l'indemnisation des victimes et identifier des **solutions pratiques**, passant notamment par le renforcement de la coopération entre organismes, afin de faciliter leur prise en charge ;
- et contribuer à la réflexion des pouvoirs publics, et notamment de la Commission européenne, sur le renforcement du cadre européen en matière d'indemnisation des victimes de terrorisme.

¹ D'une manière générale, le FGTI a renforcé depuis 2016 la qualité de l'accompagnement offert aux victimes qui disposent d'un chargé d'indemnisation dédié et spécialement formé. La transparence et l'accessibilité des règles de l'indemnisation ont été confortées par la diffusion d'un guide de l'indemnisation et d'une charte de l'expertise médicale des victimes de terrorisme. Un médiateur indépendant a également été nommé en 2017, que toute victime peut saisir si elle estime que ses droits n'ont pas été respectés.



